



Assemblée générale

Distr. générale
29 mars 2005
Français
Original: anglais

Cinquante-neuvième session

Point 136 de l'ordre du jour

Financement de la Mission des Nations Unies en Sierra Leone

Proposition de donation d'avoirs au Gouvernement sierra-léonais

Rapport du Secrétaire général

Résumé

Le présent rapport contient des précisions sur la proposition de donation au Gouvernement sierra-léonais d'avoirs de la Mission des Nations Unies en Sierra Leone (MINUSIL). Au 30 juin 2004, la valeur d'inventaire des avoirs de la Mission s'élevait à quelque 71,9 millions de dollars; il est proposé de faire don au Gouvernement sierra-léonais de 12 % des biens correspondants.

Ainsi qu'il est indiqué au paragraphe 7, l'Assemblée générale doit se prononcer sur l'approbation de la proposition de donation d'avoirs au Gouvernement sierra-léonais.



Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Introduction	1–3	3
II. Proposition de donation d’avoirs au Gouvernement sierra-léonais	4–6	3
III. Mesure à prendre par l’Assemblée générale à sa soixantième session	7	5
Annexe		
Liste récapitulative des biens qu’il est proposé de donner au Gouvernement sierra-léonais. . .		6

I. Introduction

1. Le Conseil de sécurité a établi le mandat de la Mission des Nations Unies en Sierra Leone (MINUSIL) par sa résolution 1270 (1999) et l'a par la suite modifié dans ses résolutions 1289 (2000), 1346 (2001), 1389 (2002), 1436 (2002), 1400 (2002) et 1492 (2003). Dans sa résolution 1537 (2004) du 30 mars 2004, il a défini la configuration des éléments résiduels de la MINUSIL dont il avait décidé le maintien en Sierra Leone pour une période initiale de six mois à compter du 1^{er} janvier 2005. Dans sa résolution 1562 (2004) du 17 septembre 2004, il a prorogé le mandat de la MINUSIL pour une nouvelle période de neuf mois, prenant fin le 30 juin 2005. Le mandat en cours sera probablement prolongé jusqu'au 31 décembre 2005 et la Mission devrait achever ses activités de liquidation au cours de la période de six mois suivante, qui se terminera le 30 juin 2006.

2. La valeur d'inventaire des avoirs de la Mission s'établissait à quelque 71,9 millions de dollars au 30 juin 2004; il est proposé de faire don de 12 % des biens correspondants au Gouvernement sierra-léonais à l'achèvement du mandat de la MINUSIL.

3. L'Assemblée générale sera saisie à sa soixante et unième session du rapport sur la liquidation définitive des avoirs de la MINUSIL, qui rendra compte de l'affectation effective de ces biens, mais il importe qu'elle se prononce dès maintenant, c'est-à-dire avant l'achèvement du mandat de la Mission le 31 décembre 2005, sur le projet de donation d'avoirs au Gouvernement sierra-léonais.

II. Proposition de donation d'avoirs au Gouvernement sierra-léonais

4. Les avoirs dont il est proposé de faire don ont été sélectionnés conformément à l'article 5.14 du Règlement financier et aux dispositions de la section VII de la résolution 49/233 de l'Assemblée générale, et compte tenu également de la recommandation formulée par le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires au paragraphe 53 de son rapport publié sous la cote A/55/874, tendant à ce que toute proposition de transfert d'avoirs à un gouvernement hôte lui soit soumise pour examen, ainsi qu'à l'Assemblée générale pour approbation, avant que les modalités du transfert ne soient définitivement arrêtées.

5. Pendant sa présence en Sierra Leone, la Mission a joué un rôle fondamental dans la remise en état des infrastructures du pays. Elle a par exemple installé des ponts préfabriqués, réparé des pistes d'aéroport et assuré le transport des matériaux utilisés par le Gouvernement pour la construction des casernes de la police. S'apprêtant à quitter la Sierra Leone, la Mission a passé en revue ses avoirs et répertorié ceux qui ne remplissaient pas les conditions pour être transférés à d'autres opérations des Nations Unies ou vendus à d'autres organismes des Nations Unies, organisations internationales ou organisations non gouvernementales. Ces biens continuent toutefois d'avoir une utilité pour les autorités locales et le Secrétaire général a souligné l'importance des biens proposés pour donation au Gouvernement sierra-léonais dans son vingt et unième rapport (S/2004/228, par. 59). En outre, le retrait de ces avoirs pourrait ralentir le processus de relèvement du pays, dans la

mesure en particulier où les forces armées de la République de Sierra Leone et la police sierra-léonaise continuent de faire face à des difficultés en matière d'infrastructure et de logistique, que le Secrétaire général a évoquées dans ses vingt-deuxième et vingt-troisième rapports (S/2004/536, par. 23 et 55, et S/2004/724, par. 12) sur la MINUSIL.

6. La valeur d'inventaire des avoirs proposés pour donation s'élève à 8,4 millions de dollars, ce qui correspond à une valeur résiduelle de 3,8 millions de dollars. Des renseignements détaillés et les raisons pour lesquelles il est proposé d'en faire don au gouvernement hôte sont présentés ci-dessous :

a) *Matériel de transmission (304 articles)*. Du fait de leur usure normale, les articles proposés pour donation ne remplissent pas les conditions voulues pour être transférés à d'autres opérations des Nations Unies ou vendus à d'autres organismes des Nations Unies, organisations internationales ou organisations non gouvernementales. Ils seront attribués à la police sierra-léonaise, afin qu'elle puisse s'acquitter de ses tâches;

b) *Matériel informatique et bureautique (1 166 et 40 articles)*. Le matériel informatique proposé pour donation ne remplit pas les conditions pour être transféré à d'autres opérations des Nations Unies ou vendu à d'autres organismes des Nations Unies, organisations internationales ou organisations non gouvernementales. Sa durée de vie résiduelle est inférieure à deux ans;

c) *Matériel d'hébergement (362 articles)*. Les articles en question (climatiseurs) ont dépassé leur durée de vie économique et ne remplissent pas les conditions pour être transférés à d'autres opérations des Nations Unies ou vendus à d'autres organismes des Nations Unies, organisations internationales ou organisations non gouvernementales;

d) *Groupes électrogènes (56 unités)*. Du fait de leur usure normale et du coût élevé de leur entretien, les articles en question (groupes électrogènes d'une puissance allant de 4 kVA à 105 kVA) ne sont plus considérés comme rentables et ne remplissent pas les conditions pour être transférés à d'autres opérations des Nations Unies ou vendus à d'autres organismes des Nations Unies, organisations internationales ou organisations non gouvernementales;

e) *Modules d'hébergement préfabriqués (539 articles)*. Ces articles comprennent 162 tentes montées dans des camps de transit, 171 modules de Kobe installés dans les camps de transit et les centres régionaux de Kenema et Magburaka, 21 blocs sanitaires installés dans les camps de transit et 185 blocs d'habitation modulables installés dans divers sites. Du fait de leur usure normale, les tentes ne peuvent plus être démontées et réinstallées. Les modules de Kobe ne peuvent pas non plus être réinstallés. Les blocs sanitaires et les blocs d'habitation modulables, qui avaient été reçus à la suite de la liquidation de missions en 1999, ont dépassé leur durée de vie normale;

f) *Matériel d'épuration de l'eau (6 articles)*. Ces unités, installées dans les camps de transit, servent à l'approvisionnement en eau potable. Il est recommandé de les maintenir en place pour que ces camps puissent être utilisés par le Gouvernement sierra-léonais;

g) *Matériel médical et matériel divers (141 et 241 articles)*. Du fait de leur ancienneté et de leur usure normale, le matériel médical et les fournitures dont la

donation est proposée ne remplissent pas les conditions pour être transférés à d'autres opérations des Nations Unies ou vendus à d'autres organismes des Nations Unies, organisations internationales ou organisations non gouvernementales;

h) *Réservoirs d'essence et systèmes de jauge (2 articles)*. Ces articles (outils manuels et instrument de mesures) ont dépassé leur durée de vie économique et ne remplissent pas, du fait de leur usure normale, les conditions pour être transférés à d'autres opérations des Nations Unies ou vendus à d'autres organismes des Nations Unies, organisations internationales ou organisations non gouvernementales;

i) *Véhicules et matériel correspondant (148 articles)*. Ces avoirs comprennent 95 véhicules légers, 3 véhicules moyens, 5 véhicules lourds, 1 chariot élévateur et 44 outils divers. Du fait de leur ancienneté, de leur état et, pour les véhicules, de leur kilométrage, ils ne remplissent pas les conditions pour être transférés à d'autres opérations des Nations Unies ou vendus à d'autres organismes des Nations Unies, organisations internationales ou organisations non gouvernementales;

j) *Matériel nautique (1 article)*. L'article en question est une embarcation gonflable utilisée pour les sauvetages. Son ancienneté et son état font qu'il ne peut être transféré à d'autres opérations des Nations Unies ou vendu à d'autres organismes des Nations Unies, organisations internationales ou organisations non gouvernementales;

k) *Matériel de réfrigération (60 articles)*. Ces articles comprennent 2 conteneurs frigorifiques ayant servi de morgue et 58 petits réfrigérateurs de bureau. Leur ancienneté et leur état font qu'ils ne peuvent pas être transférés à d'autres opérations des Nations Unies ou vendus à d'autres organismes des Nations Unies, organisations internationales ou organisations non gouvernementales;

l) *Matériel de bureau (529 articles)*. Ces avoirs comprennent divers équipements de bureau (déchiqueteuses, machines à écrire mécaniques et électriques, calculatrices électriques et compteurs de billets, notamment). Du fait de leur ancienneté et de leur état, ils ne remplissent pas les conditions pour être transférés à d'autres opérations des Nations Unies ou vendus à d'autres organismes des Nations Unies, organisations internationales ou organisations non gouvernementales.

III. Mesure à prendre par l'Assemblée générale à sa soixantième session

7. **L'Assemblée générale doit se prononcer sur la donation au Gouvernement sierra-léonais d'avoirs dont la valeur d'inventaire s'élève à 8 406 072 dollars et la valeur résiduelle à 3 829 178 dollars.**

Annexe

Liste récapitulative des biens qu'il est proposé de donner au Gouvernement sierra-léonais

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie d'avoirs	Total des avoires		Avoirs dont la donation est proposée		
	Quantité	Valeur d'inventaire	Quantité	Valeur d'inventaire	Valeur résiduelle
Modules d'hébergement préfabriqués					
Blocs sanitaires	230	1 649,7	21	140,0	89,5
Blocs d'hébergement	1 335	7 658,5	356	1 731,3	1 020,8
Blocs cuisines	7	919,4	–	–	–
Structures Rubb hall/tentes	368	2 510,8	162	990,1	534,6
Unités de stockage	6	265,7	–	–	–
Total partiel	1 946	13 004,1	539	2 861,4	1 644,9
Véhicules et matériel correspondant					
Matériel pour aérodromes	10	569,1	–	–	–
Véhicules blindés (civils)	1	76,2	–	–	–
Engins du génie	6	656,7	–	–	–
Véhicules lourds	88	7 005,4	5	479,6	137,1
Véhicules légers	560	8 208,2	95	1 210,6	445,2
Moyens de transport et de manutention	34	2 058,1	1	15,0	4,0
Véhicules moyens	93	4 192,5	3	220,3	46,6
Motocyclettes	7	11,8	–	–	–
Remorques	15	379,6	–	–	–
Outils et matériel de transport	87	282,2	44	128,7	42,1
Accessoires de véhicule	49	219,2	–	–	–
Total partiel	950	23 659,2	148	2 054,1	675,0
Matériel de contrôle du trafic aérien					
Station météorologique	10	5,8	–	–	–
Total partiel	10	5,8	–	–	–
Matériel nautique	2	25,4	1	12,7	3,7
Total partiel	2	25,4	1	12,7	3,7
Matériel de télécommunications					
Matériel de radiodiffusion	174	832,1	–	–	–
Accessoires	125	592,9	13	44,9	25,1
Matériel radio	5 114	6 368,1	266	657,2	289,4
Matériel de liaison satellite	545	3 397,3	1	1,0	0,3
Matériel téléphonique	705	2 938,5	19	39,9	13,0

Catégorie d'avoires	Total des avoires		Avoires dont la donation est proposée		
	Quantité	Valeur d'inventaire	Quantité	Valeur d'inventaire	Valeur résiduelle
Outils et équipements	442	1 113,6	5	42,4	12,0
Total partiel	7 105	15 242,5	304	785,3	339,8
Matériel de bureau					
Matériel de complément	502	270,7	25	23,5	6,8
Photocopieurs	20	115,5	–	–	–
Coffres-forts	50	33,9	15	7,5	2,9
Total partiel	572	420,2	40	31,0	9,8
Matériel informatique					
Ordinateurs de table	1 544	1 890,1	433	475,6	151,3
Ordinateurs portatifs	393	815,5	42	128,6	60,2
Écrans	1 684	519,4	384	79,2	27,5
Ordinateurs de poche	68	39,8	4	4,5	1,5
Imprimantes	865	638,5	301	103,1	32,8
Serveurs	73	950,4	–	–	–
Outils et équipement	1 247	2 676,3	2	7,0	1,3
Total partiel	5 874	7 530,1	1 166	798,1	274,6
Groupes électrogènes	425	3 928,4	56	475,9	241,3
Total partiel	425	3 928,4	56	475,9	241,3
Matériel d'observation					
Jumelles	29	4,7	7	1,5	0,4
Systèmes d'observation nocturne	44	266,2	7	40,0	7,2
Total partiel	73	271,0	14	41,5	7,6
Réservoirs d'essence et systèmes de jauge					
Pompes à essence	22	142,5	2	3,6	1,4
Réservoirs d'essence	98	1 279,2	–	–	–
Total partiel	120	1 421,7	2	3,6	1,4
Réservoirs à eau et fosses septiques					
Fosses septiques	–	–	–	–	–
Réservoirs à eau souple	62	124,2	–	–	–
Total partiel	62	124,2	–	–	–
Matériel médical et dentaire					
Laboratoires	27	71,9	19	60,0	39,7

Catégorie d'avoirs	Total des avoires		Avoires dont la donation est proposée		
	Quantité	Valeur d'inventaire	Quantité	Valeur d'inventaire	Valeur résiduelle
Blocs chirurgicaux	186	623,8	122	309,8	188,6
Total partiel	213	695,6	141	369,8	228,3
Matériel d'hébergement					
Climatiseurs	2 316	815,8	362	131,9	55,8
Appareils ménagers	243	72,4	–	–	–
Équipements de cuisine	141	109,3	–	–	–
Total partiel	2 700	997,5	362	131,9	55,8
Matériel de réfrigération					
Réfrigérateurs	671	128,2	58	10,9	2,7
Conteneurs frigorifiques	9	131,4	2	11,0	11,0
Total partiel	680	259,6	60	21,9	13,7
Matériel divers					
Matériel audiovisuel	505	290,5	194	40,4	14,4
Ponts	12	533,5	16	691,4	290,4
Matériel de construction	7	14,8	–	–	–
Matériel électrique	231	464,6	–	–	–
Meubles	1	1,9	–	–	–
Appareils d'éclairage	10	84,8	–	–	–
Équipement divers	6	20,2	–	–	–
Équipements photographiques	147	108,2	2	1,0	0,3
Matériel de pompage	130	262,0	1	1,6	0,9
Conteneurs maritimes	841	1 210,9	–	–	–
Équipements de sécurité	62	213,2	3	4,5	1,7
Matériel d'assainissement	8	3,8	–	–	–
Matériels d'arpenteur-géomètre	1	2,5	–	–	–
Outils d'usage général	197	356,0	20	34,6	10,2
Matériel d'entrepôt	29	53,4	5	2,8	0,9
Total partiel	2 187	3 620,2	241	776,2	318,7
Matériel de défense locale					
Tours d'observation	–	–	–	–	–
Total partiel	–	–	–	–	–
Matériel de purification de l'eau					
	79	684,5	6	42,8	14,5
Total partiel	79	684,5	6	42,8	14,5

<i>Catégorie d'avoirs</i>	<i>Total des avoirs</i>		<i>Avoirs dont la donation est proposée</i>		
	<i>Quantité</i>	<i>Valeur d'inventaire</i>	<i>Quantité</i>	<i>Valeur d'inventaire</i>	<i>Valeur résiduelle</i>
Matériel de déminage	–	–	–	–	–
Total partiel	–	–	–	–	–
Total	22 998	71 889,9	3 080	8 406,1	3 829,2